



Commune de BALGAU

Département du Haut-Rhin

Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juin 2025

Conseillers en fonction : 13

Conseillers présents : 11

Sous la présidence de Monsieur JEANDEL Philippe, Maire.

Présents : DUSS Etienne, BIXEL Chantal, WALTER Valérie, ENGASSER François, FULHABER Jérémie, GUTHMANN Gérard, LAEMLIN Pascal, MARTIN Guillaume, MININGER Patrice, THOMAS Christelle.

Ont donné procuration :

- ANSELIN Florence donne procuration à JEANDEL Philippe
- KELLER Claude donne procuration à DUSS Etienne

Absent non excusé : /

Absent excusé et non représenté : /

Secrétaire de séance : Laura HECK

Ordre du jour

0. PV du 20 mai 2025
1. Jumelage : participation aux frais
2. Travaux : validation de devis
3. Intercommunalité – Demande de dissolution du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) de Balgau-Fessenheim-Nambsheim et adhésion au SIAEP Munchhouse et environs
4. Droit de préemption urbain
5. Divers

En ouverture de séance, Pascal LAEMLIN, Vice-Président du Syndicat des Eaux BFN, présente le nouvel agent, embauché pour exercer les fonctions de fontainier depuis le 1^{er} juin dernier. Il s'agit de Mathis SCHWOERER résidant à Nambsheim.

0. PV du 20 mai 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV de la séance du 20 mai 2025.

DEL 2025-06-19/035 : Jumelage – participation aux frais

Considérant la 38^e année du jumelage liant notre commune à celle de Caudecoste et le lien important qui unit nos 2 communes et nos concitoyens, lien qu'il est primordial de préserver et faire perdurer, la commission des fêtes et cérémonie propose que la commune participe au frais de transport.

57 personnes sont inscrites dans le cadre de cet échange, dont des enfants et 5 nouvelles familles, environ 16 personnes prévoient de prendre le bus.

La participation de la commune permet de pouvoir disposer d'un bus sur place pour les sorties au bénéfice de l'ensemble des participants.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité :

- D'organiser le déplacement en bus pour un montant total de 7 100 € TTC ;
- De solliciter 125 € par trajet en bus (250 € pour l'aller-retour) pour les participants utilisant ce moyen de transport ;
- Dit que le restant est à la charge de la commune ;
- Autorise le Maire à encaisser les paiements afférents.

DEL 2025-06-19/036 : Travaux – validation de devis

M. le Maire a profité de la présence d'entreprises de travaux pour effectuer différents devis.

Tout d'abord, la réfection des façades de la Chapelle afin de lui redonner son cachet.

Un autre devis concerne l'isolation de la salle des fêtes mais uniquement sur la façade Ouest. François ENGASSER estime que ce n'est pas sur ce côté où cela pourrait être bénéfique considérant la présence de 3 fenêtres sur la partie Ouest.

Gérard GUTHMANN estime en effet que si l'on entreprend des travaux d'isolation il faut isoler tout le bâtiment.

M. le Maire précise que l'on ne peut isoler la partie Est à l'intérieur de la cour en raison de la présence de conduites de gaz qui doivent rester apparentes et dont le chantier de dépose serait coûteux et d'autre part, l'épaisseur de l'isolant réduirait la largeur de passage de la sortie de secours et nous ne serions plus dans le respect de la réglementation.

Les élus n'ont rien contre ces travaux mais il convient d'étudier la technicité à mettre en place.

Etienne DUSS propose de solliciter l'équipe de maîtrise d'œuvre ayant travaillé sur le sujet de restructuration de la Mairie et de la salle pour obtenir leur avis.

Enfin, un devis a été établi pour la rénovation de l'école primaire. En effet, le crépi se désagrège côté Ouest, et considérant l'incident dû au gel de conduite lors de l'hiver 2020/2021, il conviendrait de procéder à l'isolation des murs.

Gérard GUTHMANN précise toutefois que l'école a été isolée par l'intérieur lors de la rénovation du groupe scolaire, une caméra thermique a même été utilisée pour s'assurer de la bonne isolation du bâtiment.

M. le Maire estime que les travaux du groupe scolaire n'ont pas été effectués comme il se devait et donne lecture du DPGF du marché de restructuration du groupe scolaire, document ne faisant pas état d'une isolation renforcée côté Nord.

Gérard GUTHMANN rappelle toutefois que ce genre d'incident peut également arriver chez soi, si l'on coupe le dernier radiateur du circuit, forcément ça peut geler !

M. le Maire répond qu'une école ce n'est pas une maison individuelle, il n'y a pas constamment une présence pour effectuer les vérifications nécessaires.

Pascal LAEMLIN s'interroge sur l'impact d'une isolation extérieure. En effet, le crépi tombe car le revêtement n'est pas respirant, alors qu'advient-il si l'on ajoute de l'isolant ? Il demande également si ces travaux ont été budgétisés ? M. le Maire répond par l'affirmative.

Jérémie FULHABER demande si l'on a droit à des aides pour ce type de travaux. M. le Maire indique qu'il va lancer les démarches en ce sens.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'engager les travaux de réfection des façades de la chapelle et d'isolation de façades Nord et Ouest de l'école primaire ;
- De mettre en suspend le projet d'isolation de la salle des fêtes et de solliciter une expertise sur ce point ;
- De retenir les devis de l'entreprise ATZIZ pour un montant respectif de 6 688.20 € et 31 092.96 € ;
- De solliciter toutes subventions possibles à cet effet ;
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ces travaux.

DEL 2025-06-19/037 : Intercommunalité – Demande de dissolution du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) de Balgau-Fessenheim-Nambsheim et adhésion au SIAEP Munchhouse et environs

Pascal LAEMLIN refait un historique sur l'origine ayant conduit à cette proposition de fusion suite à la loi NOTRE.

Cette dernière ayant été abrogée, le transfert de la compétence eau à l'intercommunalité n'est plus obligatoire. La communauté de communes n'ayant pas la volonté d'exercer cette compétence, il a été proposé la création d'un syndicat unique des communes du « sud » du territoire regroupant notre syndicat BFN, le syndicat de Munchhouse et environs ainsi que les communes de Blodelsheim et Rumersheim-le-Haut. Ainsi, l'intercommunalité disposerait de 2 syndicats : la Plaine du Rhin ainsi que le syndicat de Munchhouse et environs.

Le pilotage de ce regroupement a été confié à la Présidente du syndicat de Munchhouse. Des rencontres ont été effectuées avec les services de la Préfecture et de la DDFIP pour en connaître le déroulement.

Ainsi, il convient de dissoudre le SIAEP BFN, dont la compétence eau revient aux communes, qui redonnent immédiatement celle-ci au nouveau syndicat.

Pascal LAEMLIN estime que ce regroupement a du sens, les 2 syndicats actuels ont les mêmes méthodes de travail et la même technologie de compteurs, les élus partageant la même vision. Les syndicats « du Sud » ont un meilleur rendement que celui de la Plaine du Rhin, en sachant qu'une nouvelle taxe a été instaurée, et celle-ci sera indexée sur le rendement à partir de l'an prochain !

Etienne DUSS interroge sur l'impact financier de cette fusion ?

L'actif et le passif de chaque entité seront mutualisés, un lissage du prix de l'eau pourra être effectué sur une période de 10 ans.

La fusion ne coûtera rien en soi, mais inévitablement le prix de l'eau va augmenter, le prix d'achat de l'eau auprès du syndicat de production étant supérieur au prix de revente.

Guillaume MARTIN sollicite l'avis du Maire sur ce dossier.

M. le Maire s'était prononcé en faveur du transfert de la compétence eau à la Com Com.

Il émet toutefois des réserves quant au dossier juridique en cours initié par le SIAEP Munchhouse à l'encontre de la société envisageant la construction d'un méthaniseur à Munchhouse. En effet, cette dernière a gagné le procès en première instance et une procédure d'appel est en cours.

M. le Maire rappelle le dossier controversé concernant l'implantation d'une porcherie à Munchhouse il y a quelques années, procès qui a condamné l'Etat (s'agissant d'une décision d'opposition qui avait été prise par M. le Préfet) à verser des dommages et intérêts conséquents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la dissolution du SIAEP Balgau-Fessenheim-Nambsheim au 31 décembre 2025 et de se prononcer, par délibération séparée, sur les conditions financières et matérielles de la dissolution du syndicat sous condition suspensive que les communes membres du SIAEP de Munchhouse et Environs acceptent de nouvelles adhésions ;
- De solliciter l'adhésion du service « eau » de la commune de Balgau au SIAEP de Munchhouse et Environs ou tout autre syndicat qui lui succéderait à la suite d'une modification statutaire relative à la dénomination dudit SIVU au 1^{er} janvier 2026 ;
- De transférer au SIAEP de Munchhouse et Environs ou tout autre syndicat qui lui succéderait à la suite d'une modification statutaire relative à la dénomination dudit SIVU, l'actif et le passif (les résultats budgétaires cumulés, les restes à recouvrer, restes à payer, ainsi que la trésorerie), l'ensemble des biens, droits et obligations, ainsi que l'ensemble des agents exerçant actuellement ses fonctions au sein du SIAEP BFN en place ;
- De charger Monsieur le Maire de soumettre la présente demande à Madame la Présidente dudit SIAEP de Munchhouse et Environs ou tout autre syndicat qui lui succéderait à la suite d'une modification statutaire relative à la dénomination dudit SIVU ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant l'adhésion ci-dessus mentionnée.

DEL 2025-06-19/038 : Droit de préemption urbain

- Vente BALTENWECK/ OSTER – WEISS

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété bâtie cadastrée section 17 parcelle 247 sise 21 A rue de Fessenheim d'une superficie totale de 5.76 ares.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

DIVERS

Informations :

- Des devis ont été établis pour le remplacement du sol du cabinet de kinésithérapie. M. le Maire a approuvé un devis pour un montant de 3 145 €.
- Un saisonnier pour le service technique a été recruté du 1^{er} juillet au 30 septembre.
- La commune accueillera un jeune stagiaire au service technique durant 2 semaines qui est scolarisé à l'institut Saint-Joseph de Colmar.
- M. le Maire fait part du courrier que Mme BRENDLE, directrice de l'école, a transmis au sujet du départ en retraite de Mme SIMEONI. Chantal BIXEL interroge si la commune souhaite lui offrir un cadeau de départ. Le maire répond par l'affirmative ainsi que les membres du conseil. Il est précisé par ailleurs que nous donnerons le nombre d'élus participants pour faciliter l'organisation du pot de départ.
- La RD18 bis entre Balgau et Rustenhardt sera fermée durant 2 jours en raison de travaux sur le pont, une communication via illiwap a été effectuée.
- M. le Maire donne lecture d'un courrier proposant des formations payantes de secourisme. Celles-ci pourraient être proposées par nos pompiers. Le courrier sera transmis au chef de corps.
- Le 17 juin dernier M. le Maire a fait un point avec Vialis pour le projet de vidéoprotection (7 caméras). Une réunion du Conseil Municipal exceptionnelle sera organisée durant l'été pour prendre une décision sur le projet et solliciter les subventions dans les temps.

Chantal BIXEL demande pourquoi il faut faire une réunion durant l'été considérant les absences des uns et des autres ? M. le Maire précise que nous sommes pris par le temps, certaines subventions doivent être sollicitées avant septembre.

- M. le Maire interroge Pascal LAEMLIN sur une permission de voirie accordée par la CEA entre Balgau et Namsheim sur la pose d'un mât de télégestion. Il lui est répondu que ce mât sera implanté sur le ban de Namsheim pour faciliter la transmission des données relatives à la gestion de l'eau.

Tour de table :

- Etienne DUSS souhaite rappeler qu'en cas de panne constatée sur l'éclairage public, il convient de le signaler en Mairie.

Il constate également que l'information du balayage des rues via illiwap a permis un résultat satisfaisant.

- Valérie WALTER informe que des ouvriers ont brûlé des matériaux (plastique, bois) lors de chantier au lotissement Le Bosquet. Elle les a informés que le brûlage est interdit.

D'autre part, à l'occasion de la fête de l'Aïd, il y a eu beaucoup de circulation pour se rendre à l'élevage de la SCEA Kury, nombreux sont ceux qui faisaient demi-tour sur la piste cyclable ou ont carrément traversé le petit bosquet. M. le Maire précise qu'une réunion est envisagée avec la CEA sur le devenir de la piste cyclable dans la traversée de Balgau et qu'il fera faire le nécessaire pour neutraliser l'accès aux véhicules. Il fait remarquer que l'utilisation de la piste cyclable par les engins agricoles, poids lourds et autres véhicules, n'est pas de son ressort, ces pratiques s'effectuant sur le territoire de Nambenheim. Il déplore cette situation qui a été tolérée par l'administration depuis de nombreuses années.

Enfin, elle informe qu'elle travaille actuellement sur le projet des cadeaux pour le Jumelage.

- Jérémie FULHABER a constaté que le panneau informant de la vente des parcelles de NEOLIA était très mal placé, nombreuses voitures s'arrêtent pour le voir ! Il demande également si une DICT a été sollicitée, un câble de 20 000 Volts passant à cet endroit selon lui.

M. le Maire indique qu'il n'a pas réceptionné de DICT à ce sujet et va se renseigner sur le réseau. Il reconnaît que ce panneau est mal placé, le voisinage s'étant déjà plaint ainsi que l'agriculteur cultivant ce champ. NEOLIA avait sollicité M. le Maire à cet effet qui leur avait proposé l'abris bus route de Bâle en entrée Sud de la commune.

- Pascal LAEMLIN remercie et félicite Valérie WALTER pour la réparation de la Marianne qu'il avait fait tomber de son socle par maladresse.

Il était présent à la réunion de présentation de Liebherr aux habitants de Nambenheim. Le projet consistera en la création de nouveaux bâtiments pour la fabrication de cabines, l'entreprise a pris en considération beaucoup de remarques pour répondre à la demande des riverains pour apporter le moins de nuisances possibles. Il est prévu le dépôt du permis de construire fin juin 2025 pour un démarrage des travaux en février 2026.

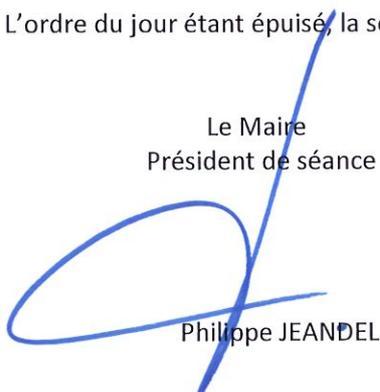
En outre, Liebherr indiquera sur chacun de ses bons de commande l'itinéraire à emprunter pour rejoindre leur entreprise, en théorie aucun camion ne devrait traverser nos communes. S'il est constaté un manquement à cette disposition, des avertissements seront donnés aux transporteurs.

Il estime que ce serait bien de solliciter également la société pour présenter rapidement le projet au Conseil.

- Patrice MININGER remercie le Conseil pour l'acquisition du FPTL, les pompiers sont ravis de nouveau matériel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire
Président de séance



Philippe JEANDEL

Le secrétaire de séance



Laura HECK